

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 92738 du 3 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité «aéronautique – mécaniciens cellules et moteurs»

NOR : INTJ1328856S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité «aéronautique – mécaniciens cellules et moteurs» est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

Buffenoir, Philippe	Nigend : 154 922
Facca, Éric	Nigend : 154 048
Cauvin, Christophe	Nigend : 149 990

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Brisbare, Sébastien	Nigend : 165 190
Morel, Éric	Nigend : 164 490
Le Bihan, Erik	Nigend : 171 072
Riottot, Charles	Nigend : 172 215
Zicari, Calogéro	Nigend : 124 339

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Zussy, Jérôme	Nigend : 243 749
Grondin, Rémy	Nigend : 228 073
Cassagnaud, Stanislas	Nigend : 225 504
Geoffroy, Jean-Baptiste	Nigend : 198 946
Devilliers, Yannick	Nigend : 243 896
Santi, Jean-Christophe	Nigend : 245 746
Pattyne, Alexandre	Nigend : 247 351
Labourey, Julien	Nigend : 219 433

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes:

Deschamps, Nicolas	Nigend : 212 198
Daireaux, Frédéric	Nigend : 229 271
Guerrero, Clément	Nigend : 246 577

Fourrat, Frédéric

Nigend : 319 628

Platet, Antoine

Nigend : 318 978

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY